



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 2036

Texte de la question

M. Manuel Valls appelle l'attention de Mme la ministre du logement et de la ville sur le versement des aides personnalisées au logement au locataire, lorsque le bailleur est ascendant ou descendant. Actuellement, aucune solution n'est envisagée quand un parent n'ayant pas les moyens de se loger est secouru par un enfant possédant un bien et qui décide de le lui louer. Pour exemple, une personne titulaire d'une pension d'invalidité à 80 % d'un montant de 591,85 euros pensait verser un loyer à sa fille pour l'appartement qu'elle mettait à sa disposition, mais ayant appris, en sa qualité de parent ascendant (mère) elle ne pouvait prétendre au versement de l'aide au logement, a dû y renoncer puisqu'il lui était impossible de verser un loyer de 45 euros alors même que sa pension n'est que de 591,85 euros. Aussi, il s'interroge et souhaite savoir ce que le Gouvernement entend faire, dans un contexte du logement toujours plus difficile, pour cette catégorie fragilisée.

Texte de la réponse

Les articles L. 351-2-1 du code de la construction et de l'habitation, L. 831-1 et L. 542-2 du code de la sécurité sociale disposent que les aides personnelles au logement ne sont pas attribuées aux personnes qui sont locataires d'un logement appartenant à l'un de leurs ascendants ou descendants, ou ceux de leur conjoint ou concubin ou de toute personne liée à elles par un contrat conclu en application de l'article 515-1 du code civil. Ces dispositions législatives traduisent la volonté d'attribuer les aides personnelles au logement en priorité aux personnes et aux ménages les plus modestes qui ne peuvent bénéficier d'une aide familiale par le biais de la mise à disposition d'un logement. Le Gouvernement n'envisage pas de remettre en cause ce dispositif, qui repose sur la primauté légitime de la solidarité familiale. Cette dernière peut conduire les bailleurs à consentir des loyers compatibles avec les ressources du locataire indépendamment de l'aide personnelle.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2036

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : Logement et ville

Ministère attributaire : Logement et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5041

Réponse publiée le : 21 août 2007, page 5333